OTSOLARREAN Ferme Bio et Idoki - livraison d'automne

Contrat AMAP - Ponctuel - Modele vierge

Ce document est un modele vierge, a remplir et signer a la main - il ne correspond a aucune souscription enregistree dans le systeme.

Producteur

MAHE Alexandre

Adherent

Nom : .....

Email : .....

Type de contrat	Ponctuel
Livraisons prevues	1
Reglement	Mode : Chèque / Espèces / Virement (cheque a l'ordre de MAHE Alexandre)
Date de souscription	.....

Produits proposes

Produit	Prix unitaire	Quantite
N°1 - La Fraise - Confiture - 250 g	5,00 EUR	
N°10 - LE BASILIC - Pesto aux amandes - 90g	3,50 EUR	
NÂ°11 - Lâ€™AUBERGINE - Caviar au sÃ©same - 180g	4,50 EUR	
N°12 - LA PATATE DOUCE - Velouté lait de coco gingembre - 500ml	4,00 EUR	
N°13 - LE POTIMARRON - Velouté poivre - 500ml	4,00 EUR	
N°14 - LA CORIANDRE - Chimichurri - 90g	3,50 EUR	
N°15 - LA TOMATE - Gaspacho rouge - 500ml	5,50 EUR	
N°15 - LA TOMATE - Sauce barbecue oignons fumés - 200g	4,50 EUR	
N°16 - LE CONCOMBRE - Gaspacho vert - 500ml	4,50 EUR	
N°17 - LA BETTERAVE - Gaspacho violet - 500ml	5,00 EUR	
N°2 - Le Cornichon - aigres doux - 400 g	5,50 EUR	
N°2 - Le Cornichon - Cornichons fins - 190g	4,50 EUR	
N°3 - Le Piment d'Espelette - en pulpe - 90 g	4,00 EUR	
N°3 - Le Piment d'Espelette - façon piquillos - 330g	5,00 EUR	
N°4 - La châtaigne - au naturel - 200g	5,00 EUR	
N°4 - La châtaigne - Crème de châtaigne à la vanille - 250g	5,50 EUR	
N°4 - La châtaigne - Velouté - 500 ml	4,00 EUR	
N°5 - La Mûre - Confiture de mures sauvages au citron - 250g	6,00 EUR	
N°6 - LA MOUTARDE - vinaigre de cidre - 200g	4,00 EUR	
NÂ°7 - LE CHOU PETSAI - Kimchi Piment dâ€™Espelette gingembre - 400g	4,50 EUR	
N°8 - LE CHOU CABUS - Choucroute - 400g	4,50 EUR	
N°9 - LE PERSIL - Persillade - 90g	3,50 EUR	

Calendrier de livraison

OTSOLARREAN Ferme Bio et Idoki - livraison d'automne

Contrat AMAP - Ponctuel - Modele vierge

14/09/2026

Charte AMAP

Le consommateur soussigné a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage : - à respecter les principes de la charte AMAP - à régler d'avance l'achat de ses produits. - à prendre en compte les aléas de production - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution. - à participer à la réunion bilan avec les producteurs. Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.	Le producteur MAHE Alexandre a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage : - à respecter les engagements de la charte AMAP - à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, devant la salle culturelle Larreko, de 18h00 à 19h00 - à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat. Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature de l'adherent	Signature du producteur